

Réunion du 10 décembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procuration(s) : Monsieur Gaston DANN ayant donné pouvoir à Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Maître Raphaël NISAND

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Frédéric BIERRY

N° CG/2012/92 - Aide à la pierre - 132
Création de résidences pour les jeunes, les seniors et les personnes en situation de handicap sur le territoire de la CUS - Appels à projets conjoints du Département et de la CUS

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- approuve les cahiers des charges des trois appels à projets conjoints avec la communauté urbaine de Strasbourg (CUS) relatifs aux résidences seniors, aux résidences juniors et aux résidences en faveur des personnes en situation de handicap
- décide de lancer en 2013 ces trois appels à projets conjointement avec la CUS
- décide de fixer comme suit la composition des trois commissions chargées d'évaluer les projets, la décision d'attribution des subventions appartenant ensuite à la commission permanente
- . M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, co président
- * s'agissant de l'appel à projets "résidence seniors"
 - . pour le Département : M. BIERRY, Mme JURDANT-PFEIFFER, MM. KLEIN-MOSSER, MAURER ; la directrice de l'autonomie, ou son représentant
 - . pour la CUS, le directeur des solidarités et de la santé, ou son représentant, et les élus qui seront désignés par le Conseil de Communauté
- * s'agissant de l'appel à projets "résidence juniors"
 - . pour le Département : Mme JURDANT-PFEIFFER, MM. MAURER, MEYER ; le directeur général adjoint en charge du pôle aménagement du territoire
 - . pour la CUS, les élus et les représentants des services qui seront désignés par le Conseil de Communauté

* s'agissant de l'appel à projets "résidences pour les personnes en situation de handicap"
. pour le Département : Mme JURDANT-PFEIFFER, MM. KLEIN-MOSSER, MAURER ; la directrice de l'autonomie, ou son représentant
. pour la CUS, le directeur des solidarités et de la santé, ou son représentant, et les élus qui seront désignés par le Conseil de Communauté.

Il donne par ailleurs délégation à la commission permanente pour décider de l'attribution des subventions en faveur des opérations retenues, dans la limite d'un montant total annuel de 875 000 €, en fonction de l'équilibre et de la pertinence de l'opération labellisée selon la politique départementale de l'habitat (équilibre territorial, innovation, reproductibilité de l'opération, etc.) et en conséquence, complète en ce sens sa délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011 modifiée.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20121210-73464-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 21/12/12